Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 056-215602442-20260915-D_15SEPT26_5-DE

COMMUNE DE SERENT

MORBIHAN

Tél. : 02 97 75 93 57

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six le quinze septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Sérent dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de madame Rozenn Guégan.
Date de la Convocation : le 10 septembre 2026

PRESENTS : GUEGAN Rozenn, GUYOT Tony, GOIRAND-COTAR Sylvie, MONNIER Gaël, TREGARO Marie-Christine, BARBOTEAU Christel, LE BRETON Emeline, GUILLOT Marie-Emmanuelle, MAUGAN Daniel, BACHELIER Marc, GUILLOCHON Denis, RENAUD Olivier, LE BOT David, GUILLAS Michèle, PROUST Sandrine, LORGEOUX Sara, JOUBEL Aurélie, LE ROCH Cindy, BEAUDOUX Gaëtan, BAUCHE Benjamin, CABAS David

ABSENTS DONNANT POUVOIR :
C. Courant donnant pouvoir à M.C Trégaro

ABSENT: A. Evraert

Membres en exercice : 23
Membres présents : 21
Membres absents : 2
Procurations : 1
Votants : 22
Mme Aurélie Joubel a été élue secrétaire de séance

Exercice du droit de préférence

M. Monnier invite le conseil à se prononcer sur l'usage du droit de préférence pour une parcelle cadastrée XI29, en partie forestière, située à proximité du parc d'activités du gros chêne d'une superficie de 0,168 ha. Le coût d'acquisition s'élève à 500 €.

Sur proposition de Madame le Maire,
Après en avoir délibéré,
Après vote à l'unanimité

Le Conseil Municipal **décide :**

- **D'exercer son droit de préférence pour l'acquisition de la parcelle cadastrée XI29 au prix de 500 €**
- **D'autoriser Mme le Maire à signer les pièces se rapportant à cette décision**

Fait et délibéré en Mairie, les jour mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
En Mairie le 15 septembre 2026

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la transmission en Préfecture le
et de la publication le

Le Secrétaire de séance

MAIRIE DE SERENT ★ 56460 (MORBIHAN) ★

Le Président de séance